

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
9 Septembre 2016**

OBJET : Bibliothèque départementale - Dispositif de résidences d'auteurs : écrivains, illustrateurs ou traducteurs

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la liste des projets sélectionnés par le comité d'experts pour être accueillis en résidence d'auteurs, et mentionnés dans le rapport et dans son annexe,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions de résidence pour l'année 2016.

La dépense correspondante d'un montant total de 22 750 €, sera engagée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, sur le chapitre 65, fonction 313, article 6574, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée